

Convocation du
11/03/2011

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Novion-Porcien, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Mme Elisabeth GEHIN, maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mme GEHIN Elisabeth, Maire, PHILIPPOT Monique, 1^{ère} adjointe, M. CANNEAUX Jacky, Mmes HEBER-SUFFRIN Virginie, MOYERE Patricia, MM. LAQUEUE Cédric et HERBAY Henry.

Absents excusés : Mme THIEBAULT Nadine ayant donné procuration à Mme GEHIN Elisabeth, M. VALENTIN André, adjoint, ayant donné procuration à Mme PHILIPPOT Monique et RICHARD Emmanuel, ayant donné procuration à LAQUEUE Cédric.

Absent : M. LALLEMENT Jean-Marie

A été nommé secrétaire de séance: M. LAQUEUE Cédric

Vente des peupliers rue du Vieux Moulin et rue de la Gare :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre des peupliers à l'entreprise Cagnacci (de Vrizy) pour 4080€. Une partie du produit de la vente servira à replanter.

Modification de la subvention à accorder à Fleurissons Novion :

Un prix d'encouragement au fleurissement s'élevant à 245€, a été attribué à la commune par le Conseil Général en 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'attribuer cette subvention à l'association Fleurissons Novion. La subvention globale de l'année 2011 s'élèvera à : 1000€ + 245€ = 1245€.

Complément de cotisation retraite à régler à la CNRACL par les années 1983 à 1988 :

Madame BOISTAY, ancienne secrétaire de mairie, a cotisé de 1983 à 1988 à l'IRCANTEC au lieu de cotiser à la CNRACL. Afin que son dossier de retraite soit mis à jour, la commune doit régulariser sa situation en versant le complément des cotisations patronales soit un montant de 1718.96€. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de régler ce montant à la CNRACL. Une ligne budgétaire a été prévue.

Affaire Adolphe, demandes budgétaires de l'avocat :

Notre assurance, les 2 Amis, ne prend en charge qu'une partie des frais d'avocats en défense-recours. L'avocat nous adresse une facture complémentaire de 430.45€. Renseignements pris, nous aurons également à payer 1000€ pour l'audience de représentation par avocat. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre l'action contre l'entreprise Adolphe et de régler les frais d'avocat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc, de poursuivre l'action contre l'entreprise Adolphe auprès du Tribunal de Grande Instance, mandatant Maître JOLIOT-FROISSARD.

Vote du compte administratif 2010 :

Sous la Présidence de Monsieur HERBAY Henri, le conseil municipal à l'unanimité (le maire ne participant pas au vote), adopte le compte administratif 2010 qui présente un excédent de 143 188,82€ en section de fonctionnement et un excédent de 36 816,93€ en section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser. Ces résultats sont conformes au tableau de résultats du compte de gestion établi par le comptable du trésor public.

Affectation du résultat 2010 :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir approuvé le compte administratif 2010 qui présente un excédent de 143 188.82€ en section de fonctionnement et un excédent de 36 816.93€ en section d'investissement,
- décide sur proposition de Madame le maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour : 143 188.82€
- affectation à l'excédent reporté (investissement) compte 001 pour : 36 816.93€

Budget primitif 2011 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 qui s'équilibre à 441508,82€ en section de fonctionnement et à 341 462,17 € en section d'investissement.

Vote des taux des taxes directes locales :

Après en avoir délibéré, après avoir longuement étudié la réforme des taxes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les taux des 4 taxes directes locales, en appliquant une augmentation de 1% :

TH : 18.46 % en 2010 -> 18.65% en 2011

TF : 14.57% en 2010 -> 14.72% en 2011 (sur le bâti)

TF : 21.13% en 2010 -> 21.35% en 2011 (sur le non bâti)

CFE : 16.50% en 2010 -> 16.67% en 2011

Demandes de subventions :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas attribuer de subvention à la « ligue contre le cancer ».

Questions diverses :

- Création d'une commission pour rédiger l'appel à projet d'un éco-quartiers : HEBER-SUFFRIN Virginie, HERBAY Henri, CANNEAUX Jacky, GEHIN Elisabeth

La séance est levée à 23h00

Le maire,

Les conseillers,